

cide involontaire coupable ont été réincarcérées pour un deuxième homicide.

Deux mille neuf cent cinquante délinquants avaient été reconnus coupables d'homicide involontaire coupable. De ce nombre, 1 407 délinquants ont obtenu une libération conditionnelle totale et 1 543, une libération d'office².

Cinq (0,4 p. 100) des personnes mises en liberté conditionnelle totale ont été condamnées pour un deuxième homicide: un, pour meurtre au deuxième degré et quatre, pour homicide involontaire coupable.

Six (0,4 p. 100) des délinquants ayant obtenu une libération d'office ont été reconnus coupable d'un deuxième homicide: deux pour meurtre au premier degré, deux pour meurtre au deuxième degré et deux pour homicide involontaire coupable.

Statistique Canada (1976) a présenté un compte rendu de recherche portant sur des délinquants qui, après avoir purgé une peine pour homicide involontaire coupable, ont commis un deuxième homicide entre 1961 et 1974.

Deux personnes condamnées initialement pour homicide involontaire coupable et libérées sous condition ont été réincarcérées pour un deuxième homicide involontaire coupable entre 1961 et 1974.

Bibliographie: Commission nationale des libérations conditionnelles (1990). *Suivi, au 31 juillet 1990, des délinquants qui, après avoir purgé une peine pour meurtre ou homicide involontaire coupable, ont obtenu une liberté sous condition entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 mars 1990*, rapport inédit; Statistique Canada (juin 1976). *L'homicide au Canada: un tableau statistique*, Ottawa: Le ministre de l'Industrie et du Commerce, catalogue 85-505F.

¹ La période de suivi varie de 15 ans, dans le cas des délinquants libérés en 1975, à quelques mois, dans le cas des personnes mises en liberté en 1990.

² Avant 1992, la libération d'office s'appelait liberté surveillée.

Question n° 194—M. Mayfield:

Depuis la fin du contrat privé d'exploitation de la station Loran C à Riske Creek (C.-B.) et la prise en main par la Garde côtière canadienne en novembre 1994, a) combien de fonctionnaires ont été affectés à Riske Creek et de quel niveau et où étaient-ils affectés auparavant, b) prévoit-on en affecter d'autres à Riske Creek après le 1^{er} avril 1995, c) combien d'employés déjà en place ont été mis à pied, d) qu'a-t-on fourni à la station en fait de meubles et de matériels neufs depuis septembre 1994 et à quel coût, e) y a-t-il des employés qui font la navette entre Riske Creek et Vancouver et, dans l'affirmative, à quel intervalle et à quel coût, f) combien d'heures supplémentaires les employés ont-ils travaillées et à quel coût, g) combien d'argent (ventilé par poste de dépense) a-t-on mis de côté pour l'exploitation de la station en 1995-1996, h) combien a coûté l'exploitation de la station depuis la prise en main en novembre 1994 jusqu'au 31 mars 1995 inclusivement?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Deux fonctionnaires fédéraux ont été transférés du secteur de Vancouver à Williams Lake. Il s'agit d'un EL-06 et d'un E1-07, EL-électronique. Il y a des plans visant à embaucher un commis à temps partiel pour Riske Creek après le 1^{er} avril 1995. Personne n'a reçu son congé à la station Loran C de Riske Creek. On a acheté un ameublement de bureau modulaire au coût de 11 406,23 \$ au lieu de rénover l'édifice. Aucun employé ne fait le trajet journalier de Vancouver à Riske Creek aux frais du gouvernement. Les heures supplémentaires pour la période de novembre 1994 à la fin d'avril 1995 s'élèvent à 167,5 heures à un coût de 11 959,57 \$.

Affaires courantes

Le budget de la station pour l'exercice 1995-1996 est ventilé comme suit:

Salaires—452,3 K \$
Heures supplémentaires—57,2 K \$
Personnel supplémentaire—7,3 K \$
Déplacements—4,3 K \$
Essence—7,3 K \$
Autres frais—157,1 K \$
Total—685,5 K \$

Il faut noter que ce budget est conforme aux prévisions de coûts qui avaient été utilisées pour préparer l'étude de coûts-avantages qui a déterminé qu'il était plus avantageux d'exploiter la station Loran C à Williams Lake avec les ressources de la Garde côtière canadienne (GCC) plutôt que de continuer à utiliser les services d'un contracteur. En effet, le budget de 685,5 K est constitué des deux éléments principaux suivants:

516,8 K—Coûts de personnel
168,7 K—Autres coûts

Les coûts de personnel (516,8 K) sont ceux qu'il faut comparer au coût du contracteur (680 K) et se situent dans l'échelle des coûts de l'étude de coûts-avantages, soit entre 514 K et 574 K. Les autres coûts (168,7 K) représentent des frais d'entretien et de réparation de l'équipement que la GCC devait également couvrir lorsque la station était opérée par un contracteur. Le coût d'exploitation de la station depuis que la Garde côtière a pris la relève en novembre 1994 jusqu'au 31 mars 1995 s'élève à 253 287 \$.

Question n° 202—M. Gilmour:

À combien se sont élevées, individuellement et au total, les dépenses faites par le sous-ministre de l'Environnement pour la rénovation du bureau, les meubles, les véhicules et autres, du 20 octobre 1994 jusqu'à maintenant?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): La liste suivante énumère à combien se sont élevées, individuellement et au total, les dépenses faites par le sous-ministre de l'Environnement pour la rénovation du bureau, les meubles, les véhicules et autres, du 20 octobre 1995 jusqu'à maintenant.

Genre de dépense	Montant
Meubles	0
Rénovations	525,00 \$
Autres	4 466,17 \$
Véhicules	21 046,00 \$
Total des dépenses	26 037,17 \$

Rénovations	Date de la dépense	Détails	Montant
	25 janvier 1995	Refinir le tableau de présentation	275,00 \$
	21 février 1995	Installation du tableau de présentation	100,00 \$
	21 février 1995	Installation de l'écran dans la salle de conférence	150,00 \$
Total des dépenses—Rénovations			525,00 \$